

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.12.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 10.12.2025

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** *TECWERK-Hochtemperaturfett*

· **Code du produit:** 2000355310,400g Kartusche

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Lubrifiant à usage industriel

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

NORDWEST Handel AG

Robert-Schuman-Str. 17

44263 Dortmund

Germany

Telefon: +49 231 2222-3001

Telefax: +49 231 2222-3099

www.nordwest.com

· **Service chargé des renseignements:** E-mail (personne compétente) : sdb@nordwest.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre AntiPoison et de ToxicoVigilance

Tel. +33 (0) 1 45 42 59 59

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

· **Pictogrammes de danger** néant

· **Mention d'avertissement** néant

· **Mentions de danger** néant

· **Indications complémentaires:**

Note EUH 210 peut être omis si le produit est également livré au grand public:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable

· **vPvB:** Non applicable

· **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Non applicable

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 471-34-1 EINECS: 207-439-9 RTECS: EV 9580000 Reg.nr.: 01-2119486795-18	carbonate de calcium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	2,5-10%
--------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.12.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 10.12.2025

Nom du produit: **TECWERK-Hochtemperaturfett**

(suite de la page 1)

CAS: 15337-18-5 EINECS: 239-370-5	Zinc bis(dipentyldithiocarbamate) Aquatic Chronic 4, H413	≤2,5%
CAS: 68411-46-1 EINECS: 270-128-1 Reg.nr.: 01-2119491299-23-xxxx	Reaction product of N-Phenylbenzolamin and 2,4,4 - trimethyl. ⚠ Repr. 2, H361f Aquatic Chronic 3, H412	<1%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:** En cas de symptômes persistants, consulter un médecin.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
Laver à l'eau et au savon.
Recourir à un traitement médical.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Éviter les vomissements.
Pas d'essais de neutralisation
Recourir à un traitement médical.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Troubles gastro-intestinaux
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone
fumée
- **5.3 Conseils aux pompiers**
Ne séjourner dans la zone de danger qu'avec un appareil respiratoire autonome.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau à une distance sûre.
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Faites attention au retour de flamme.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.12.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 10.12.2025

Nom du produit: **TECWERK-Hochtemperaturfett**

(suite de la page 2)

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être respectées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être respectées.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **Classe de stockage:** 13
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Consulter la fiche d'information sur le produit !

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 471-34-1 carbonate de calcium

VLEP | Valeur à long terme: 10 mg/m³

· DNEL

CAS: 68411-46-1 Reaction product of N-Phenylbenzolamin and 2,4,4 - trimethyl.

Oral	DNEL, à long terme, systématique	0,05 mg/kg bw/Tag (Verbraucher)
Dermique	DNEL, à long terme, systématique	0,44 mg/kg bw/Tag (employé) 0,22 mg/kg bw/Tag (Verbraucher)
Inhalatoire	DNEL, à long terme, systématique	0,08 mg/m ³ (Verbraucher) 0,31 mg/m ³ (employé)

· PNEC

CAS: 68411-46-1 Reaction product of N-Phenylbenzolamin and 2,4,4 - trimethyl.

PNEC d'eau douce	0,0012 mg/L (-)
PNEC l'eau de mer	0,00012 mg/L (-)

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.12.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 10.12.2025

Nom du produit: **TECWERK-Hochtemperaturfett**

(suite de la page 3)

PNEC sédiment, d'eau douce	0,0246 mg/kg (-)
PNEC sédiment, l'eau de mer	0,00246 mg/kg (-)
PNEC station d'épuration	0,187 mg/L (-)
PNEC terrain	0,0193 mg/kg (-)
PNEC Periodische Freisetzung	0,51 mg/L (-)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Recommandation en cas de ventilation, l'utilisation extensive insuffisante:

Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs et de particules (EN 141).

Les appareils respiratoires et leurs composants doivent être testés et approuvés conformément aux normes gouvernementales appropriées, telles que le NIOSH (États-Unis) ou le CEN (Union européenne).

· **Protection des mains:**



Recommandation : Gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374)

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc chloroprène

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Valeur pour la perméabilité: taux 6 \geq 480 min.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Remarque supplémentaire : les données sont basées sur nos propres tests, sur des données bibliographiques et sur des informations fournies par les fabricants de gants ou sont dérivées par analogie de substances similaires. Il convient de noter que la durée d'utilisation quotidienne d'un gant de protection chimique peut, dans la pratique, être nettement plus courte que le temps de perméation déterminé par des tests, en raison des nombreux facteurs d'influence (p. ex. température). En raison de la grande diversité des types, il convient de respecter les modes d'emploi des fabricants.

· **Protection des yeux/du visage**



Recommandation : utiliser des lunettes de protection conformes à la norme EN 166:2001

· **Protection du corps:**

Vêtements de travail protecteurs

Chaussures antidérapantes recommandées.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.12.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 10.12.2025

Nom du produit: **TECWERK-Hochtemperaturfett**

(suite de la page 4)

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique	Solide
· Couleur:	Jaune
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
· Inflammabilité	Non déterminé
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé
· Supérieure:	Non déterminé
· Point d'éclair	Non applicable
· Température de décomposition:	Non déterminé
· pH	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non applicable
· Dynamique:	Non applicable
· Solubilité	
· l'eau:	Insoluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
· Pression de vapeur à 20 °C:	0,1 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité:	Non déterminée
· Densité relative	Non déterminé
· Densité de vapeur:	Non applicable
· Caractéristiques des particules	Voir point 3.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Solide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Non déterminé
· Changement d'état	
· Température de suintement:	260 °C
· Taux d'évaporation:	Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.12.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 10.12.2025

Nom du produit: **TECWERK-Hochtemperaturfett**

(suite de la page 5)

· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
Le produit est chimiquement stable dans des conditions ambiantes normales (température ambiante).
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter**
Réagit avec les oxydants et les réducteurs puissants en présence de chaleur importante.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

CAS: 471-34-1 carbonate de calcium

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

CAS: 68411-46-1 Reaction product of N-Phenylbenzolamin and 2,4,4 - trimethyl.

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD-401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD-402)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.12.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 10.12.2025

Nom du produit: **TECWERK-Hochtemperaturfett**

(suite de la page 6)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

CAS: 471-34-1 carbonate de calcium

LC 50 (96 h)	>100 mg/L (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle)) (OECD-203)
LC 50 akut (48 h)	>100 mg/L (Daphnia magna (Großer Wasserfloh)) (OECD-202)
EC50 (3h)	>1.000 mg/L (Belebschlamm, kommunal) (OECD-209)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable
- **vPvB:** Non applicable
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Doit être un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Code déchet:**
Le classement dans la nomenclature des déchets sont une recommandation au regard de l'utilisation prévue de ce produit. En raison d'utilisations spéciales et de conditions de traitement spécifiques chez l'utilisateur, le produit peut dans certaines conditions faire l'objet d'une classification différente (2014/955/EU)

· **Catalogue européen des déchets**

07 06 99	déchets non spécifiés ailleurs
12 01 12*	déchets de cires et graisses

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.12.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 10.12.2025

Nom du produit: **TECWERK-Hochtemperaturfett**

(suite de la page 7)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant

- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.12.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 10.12.2025

Nom du produit: **TECWERK-Hochtemperaturfett**

(suite de la page 8)

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· **Service établissant la fiche technique:** Service de sécurité des produits

· **Contact:** E-mail (personne compétente) : sdb@nordwest.com

· **Numéro de la version précédente:** 9

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

· **Sources**

Règlement:

Ordonnance sur les systèmes de traitement des substances polluantes pour l'eau de 21/04/2017 (WHC-évaluation)

Réglementation REACH (EC) Nr1907/2006, modifié en dernier lieu par le règlement (UE) n ° 2020/878.

Règlement (CE) no. 1272/2008, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) no. 2017/776

Internet:

<http://www.baua.de>

<http://www.arbeitssicherheit.de>

<http://www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb>

<http://logkow.cisti.nrc.ca>

<https://echa.europa.eu>

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**